Livret des parents

Mairie de Castanet-Tolosan
Pôle enfance et jeunesse
2015 / 2016

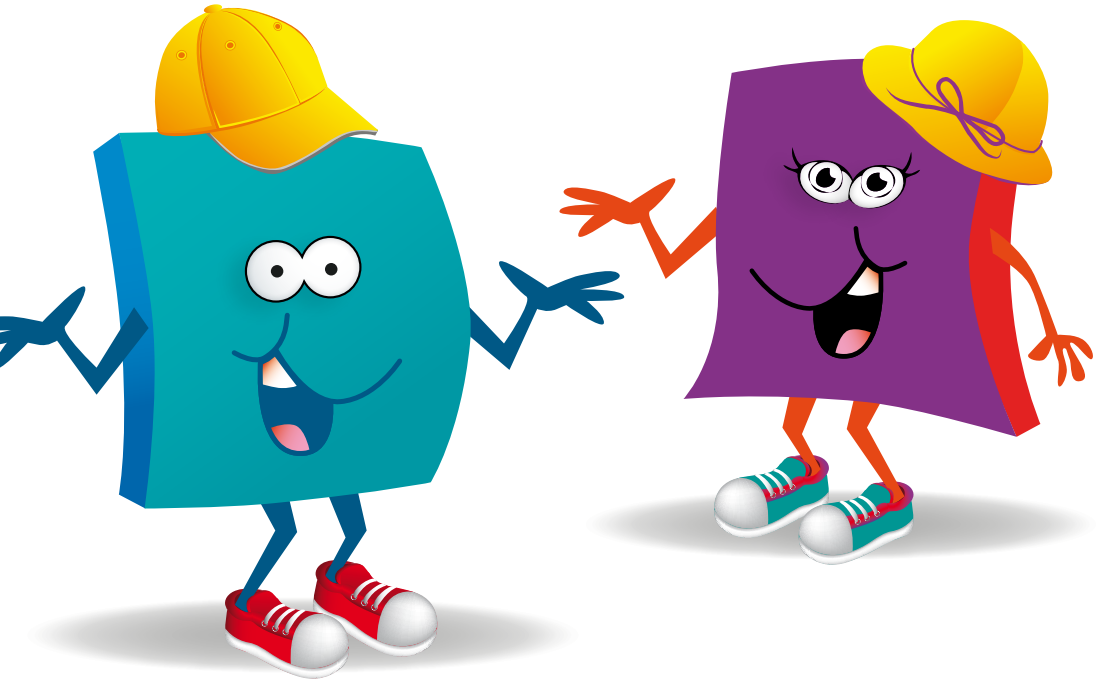

www.castanet-tolosan.fr

CASTANET TOLOSAN

Sommaire

Edito 3

L'enfant, une priorité
Le Projet Éducatif Territorial 4
Les actions complémentaires 5

L'organisation du service 6 - 7

Le temps scolaire
L'inscription scolaire 8
Les horaires de classe 8
La restauration 8 et 9
Le stationnement aux abords des écoles 10
La CVQ 10 et 11

Le temps périscolaire
TAP et A.L.A.E 12

Le temps extrascolaire
A.L.S.H. 13
Classes de découvertes 15

Les partenaires de l'enfance
Les associations et les parents d'élèves 16

La communication municipale
Le droit à l'image 17

Les groupes scolaires 18 - 19

Le calendrier scolaire 20

Madame, Monsieur,
Chers parents,

C'est toujours avec enthousiasme que nous accueillons vos enfants dans les groupes scolaires de la Ville de Castanet-Tolosan, nous vous souhaitons à tous la bienvenue ! Nous-mêmes parents et grands-parents, nous savons que la rentrée scolaire est un grand événement dans la vie des enfants, aussi nous nous attachons à la rendre agréable pour toute la famille. Dès le mois de mai, le service Enfance - Jeunesse de la Ville prépare la rentrée avec les premières inscriptions à l'école, l'ALAE (Activités de Loisirs Associées à l'Ecole), le TAP (Temps d'Activités Périscolaires)…. Durant l'été, les Services Techniques interviennent dans les groupes scolaires pour les réparations d'envergures et le Service Entretien effectue le grand nettoyage des bâtiments.

Nous avons une pensée toute particulière pour les tout-petits des écoles maternelles qui, cette année, font leur première rentrée scolaire.

Pour la deuxième année consécutive, les écoliers Castanéens vont bénéficier du TAP. Totalement prises en charge par la commune et gratuites, ce sont 3 heures par semaine qui sont dévolues à des activités sportives, culturelles ou ludiques ! Cette rentrée a été l'occasion de réorganiser le TAP en lien avec les parents d'élèves délégués, les enseignants et les Institutions de référence. Désormais, la Municipalité propose des activités dédiées à chaque âge et une organisation plus souple.

Ce « Livret des parents » vous accompagnera toute l'année scolaire, vous y trouverez des informations pratiques (les numéros de téléphone des écoles ou des services de la Ville…), et quelques rappels concernant les temps d'activités périscolaires et extrascolaire, les tarifs de la cantine ...

Les agents du service Enfance-Jeunesse sont à votre écoute pour répondre à vos questions. Pour cela l'ensemble de vos démarches en lien avec l'école se font à un guichet unique - CVQ (Carte Vie Quotidienne) : un interlocuteur unique pour l'ensemble des activités scolaires et périscolaires.

Nouveauté du calendrier scolaire 2015-2016 : les zones et les dates des vacances scolaires changent, nous sommes maintenant rattachés à la zone C et non plus A !

L'équipe Municipale et tous les agents du service Enfance-Jeunesse vous souhaitent une excellente rentrée et une très bonne année scolaire 2015-2016 !

Béatrix de Veyrinas
Adjointe au Maire,
Chargée de l'enfance et de la jeunesse

Arnaud Lafon
Maire de Castanet-Tolosan

L'enfant, une priorité

Le Projet Éducatif Territorial de la ville de Castanet-Tolosan

Ce dispositif est conclu avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la CAF et l'Éducation nationale. Le projet éducatif doit permettre à l'enfant d'affirmer sa personnalité par tout mode d'expression, en développant l'esprit d'analyse. Ainsi, la collectivité a fixé les orientations éducatives suivantes pour l'ensemble du temps périscolaire :

- **L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)**
  Il doit être source de richesse et non d'inégalité.
- **Le Temps d'Activité Périscolaire (TAP)** induit par la réforme s'ancre sur les trois axes suivants :
  - ➥ Garantir l'équité d'accès aux activités ;
  - ➥ Donner l'opportunité à tous de découvrir des activités culturelles, sportives et linguistiques ;
  - ➥ Sensibiliser les enfants à la citoyenneté et à la préservation de l'environnement.

  Dans le cadre des Ateliers du TAP, les activités sont organisées autour du principe de découverte des différentes disciplines.
- **Le Conseil Municipal des jeunes** qui vient de fêter sa 11ème année d'existence. Il est composé de 27 enfants scolarisés sur la commune (du CM1 à la 5ème). Deux commissions travaillent sur les thèmes de l'environnement et de la solidarité.
- **La mise à disposition des écoles de deux éducateurs sportifs**
  Ils participent, sous la responsabilité des enseignants, à la mise en œuvre des activités sportives qui demandent un encadrement renforcé. Ils assurent également l'encadrement des classes de découverte et des sorties sportives comme les randonnées pédestres ou à vélo.
- **Le Festi'Jeunes**
  En 2015, lors de sa 5ème édition, le succès était encore au rendez-vous.
  Les nombreux stands et animations ont suscité l'intérêt des enfants et des familles : cuisine, sport, musique, réalisation d'une mosaïque collective, réalisation de cerfs-volants en matériaux de récupération…

- **Un agent de la collectivité** en charge des Bibliothèques / Centres de Documentation est mis à disposition des écoles maternelles et élémentaires à mi-temps depuis la rentrée scolaire 2012. Un encouragement supplémentaire pour les jeunes lecteurs !
- **La Police Municipale**, en collaboration avec les équipes enseignantes de maternelle, met en oeuvre depuis 2013 des actions de prévention routière.
- **Le Service Culturel** de la Mairie propose également chaque année un programme culturel ainsi que des manifestations destinés aux différentes tranches d'âges des enfants.

Action complémentaire

- **Le CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) poursuit son action à destination des enfants et des familles. Ce dispositif est maintenant géré par le CIAS Sicoval mais continue de développer son action sur le territoire communal avec le soutien des élus locaux.

Le CLAS vise à offrir à l'enfant du CP au CM2 des moyens destinés à favoriser sa réussite scolaire en développant la mise en confiance et la découverte de ses capacités.
Les ateliers, encadrés par des accompagnateurs formés et qualifiés, sont axés sur :
- un accompagnement scolaire (organisation/gestion du travail, apprentissage d'une méthode…) ;
- un apport culturel, pédagogique avec des ateliers d'éveils, des jeux éducatifs… ;
- un soutien à la parentalité.

Le CLAS commence après les vacances de Toussaint. Un comité de pilotage se réunit deux fois par an pour faire le point des actions et envisager les axes d'évolution.

L'organisation du Pôle Enfance jeunesse

Madame Béatrix de Veyrinas, 1ère adjointe au Maire,
déléguée à l'éducation et à la jeunesse

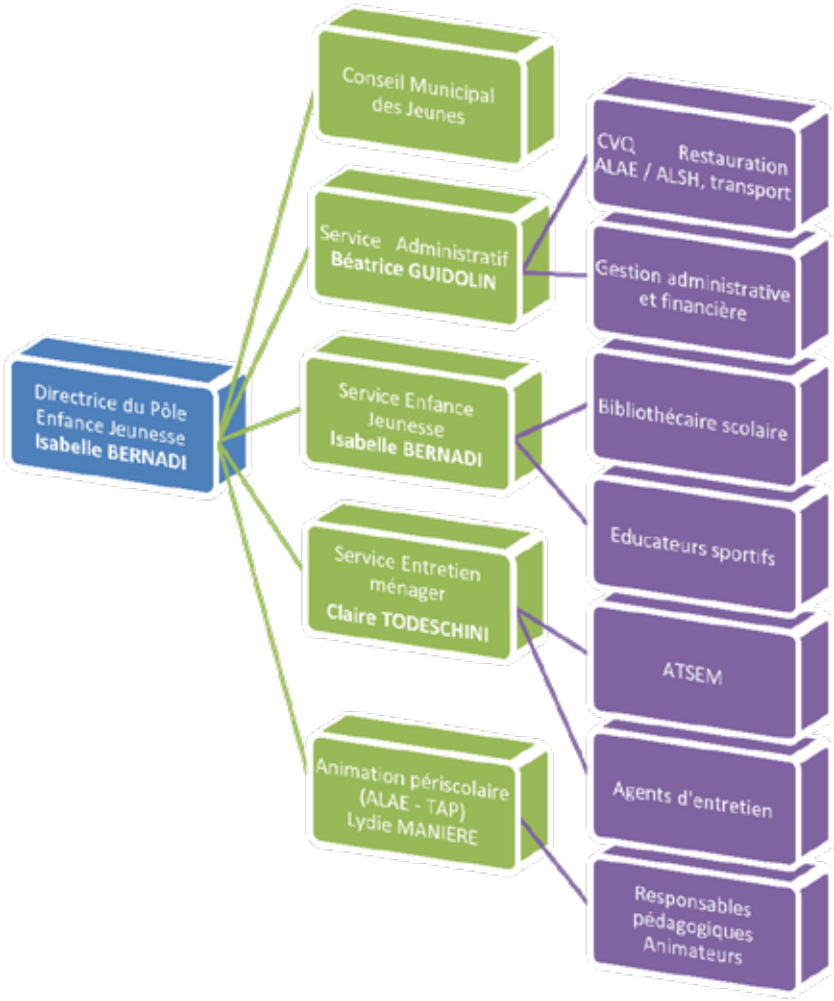

Service CVQ

Educateur sportif

ATSEM

CMJ

Le temps scolaire

L'inscription scolaire

- *Vous venez de vous installer à Castanet-Tolosan et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école.*
- *Vous habitez sur la commune depuis plusieurs années, mais vous désirez que votre enfant change d'école.*

Dans ces deux cas, vous devez indiquer votre situation au guichet CVQ (bât. B).
La commission scolaire des effectifs composée de représentants de la Mairie, de l'inspecteur de l'Éducation Nationale, des directeurs d'école et des parents d'élèves élus, statuera sur votre demande.
Les enfants qui arrivent en cours d'année scolaire seront affectés dans l'école ayant la place disponible pour les accueillir.

Les horaires de classe

Depuis l'application de la réforme rythmes scolaires en septembre 2014 les enfants scolarisés à Castanet suivent les horaires suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi Vendredi : 9h/12h et 14h/16h15
- Mercredi : 9h/12h

La restauration

Chaque groupe scolaire est équipé d'un restaurant, self ou cantine.
Les repas sont préparés par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS) : www.sivurs.com.
Les menus sont établis par une diététicienne qualiticienne. Ils peuvent être discutés avec les parents élus et validés chaque mois en commission. Ils sont affichés dans toutes les écoles, sur le site Internet du SIVURS et celui de la Mairie : www.castanet-tolosan.fr
Les inscriptions et le paiement des repas s'effectuent auprès du guichet Carte Vie Quotidienne (CVQ) au bât. B de la Mairie ou sur Internet). Les tarifs sont révisés chaque année et appliqués en fonction du Quotient Familial.

En cas de grève des enseignants ou du personnel Mairie et si votre enfant reste à l'école, un repas froid étiqueté vous sera demandé. Lorsqu'un enseignant est malade le repas reste facturé (règlement du SIVURS).
En cas de fermeture de l'école pour cause de grève, la Mairie organise un Service d'Accueil Minimum (S.A.M.) dans les différents groupes scolaires.

Certains enfants souffrent d'allergies alimentaires, ainsi nous vous demandons d'être vigilants et en cas de doute de vous rapprocher des directeurs d'école afin d'installer un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I).

Tarifs

Ils sont calculés en fonction du quotient familial sur la base de vos revenus imposables de l'année civile (N-2).

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
	<486	<590	<694	<798	<902	<1006	<1110	<1214	<1319	>1319	Ext.
Maternelle	1,56€	1,68€	1,82€	2,11€	2,45€	2,58€	2,74€	2,94€	3,14€	3,39€	4,38€
Elémentaire C. de Loisirs	1,61€	1,73€	1,87€	2,17€	2,52€	2,66€	2,82€	3,03€	3,23€	3,49€	4,51€

Au vue de l'augmentation du prix des repas du SIVURS, les tarifs seront revus au début de l'année scolaire.

Rappel concernant les paiements
De nombreux retards ou non paiements sont enregistrés par nos services. Nous rappelons que le financement par les familles des prestations restauration et ALAE fonctionne sur la base du **prépaiement.**
Les non paiements « persistants » enregistrés au terme d'un trimestre donneront lieu à un rendez-vous en Mairie afin d'examiner les modalités les plus adaptées à la régularisation du dossier.

Le stationnement aux abords des écoles et le transport scolaire

Il vous est rappelé qu'aux abords des écoles, **il est interdit de stationner** sur :

- l'emplacement des bus et des passages protégés ;
- les entrées privées ;
- les places pour handicapés.

En cas de non respect, les agents de la Police Municipale sont habilités à verbaliser les véhicules.

Un service gratuit de **car de ramassage** est assuré sur la commune le matin et le soir par le Conseil général, pour les enfants dont l'école d'affectation est éloignée de leur domicile.
Les enfants concernés sont accompagnés par un agent municipal. Pour bénéficier de ce service, il est impératif d'en faire la demande auprès du Conseil général en téléchargeant directement le formulaire sur leur site Internet.

Un prestataire externe assure :

- les déplacements sur le territoire communal (sur les infrastructures sportives par exemple) ;
- les déplacements plus lointains sur les temps scolaires.

Le dispositif **«vigipirate»** est toujours en vigueur, nous vous demandons donc de ne pas entrer au sein de l'établissement au-delà de la borne CVQ.

La Carte Vie Quotidienne

Un seul interlocuteur pour une prise en compte globale des activités scolaires et périscolaires.

Les contrats d'inscription (ALAE, cantine) sont signés en début d'année scolaire avec les parents : ces derniers indiquent leurs choix de jours, de temps d'accueil...

Borne : mode d'emploi !

Le matin

Si l'enfant arrive entre :

7h30 - 8h45
1) L'enfant appuie sur la (les) touches (s) ALAE / SCOLAIRE / RESTAURATION
2) Puis passe la carte devant le lecteur

8h45 - 9h
1) L'enfant appuie sur la (les) touche(s) SCOLAIRE / RESTAURATION
2) Puis passe la carte devant le lecteur

Entre 12h et 14h

13h – 13h10 *La borne est ouverte*
1) L'enfant appuie sur la (les) touche(s) ALAE / SCOLAIRE
2) Puis passe la carte devant le lecteur

Le soir, en partant

16h15 – 18h30
1) L'enfant passe la carte devant le lecteur pour badger sa sortie.

Si la (les) prestation(s) n'a (n'ont) pas été prise(s) en compte la croix rouge X apparaît. Ceci indique par exemple qu'un ou des contrats manquent ou ne correspondent pas. Par exemple : un enfant inscrit le lundi, qui vient en restauration le mardi… L'incident est transmis au service CVQ qui le traite.
La flèche verte ↑ indique que tout est bon. L'enfant suivant peut badger.

Le temps périscolaire

Le TAP et ALAE

Horaires

Le **TAP** : de 16h15 à 17h ou 17h30 / L'**ALAE** : à partir de 17h jusqu'à 18h30

Fonctionnement

- **Le TAP**
  Les fiches d'inscription aux activités ont été distribuées aux familles en juin dernier. Cette année, les «ateliers découverte» ont lieu pour toutes les écoles les mardis et vendredis. Les activités sont proposées par niveau (CP, CE1,...) et correspondent dans leur contenu à l'âge des enfants.
  Les inscriptions sont réalisées pour chaque trimestre.
- **L'ALAE** se répartit en trois temps :
  ➥ Accueil du matin : 7h30 ➔ 8h50 (lundi mardi mercredi jeudi vendredi)
  ➥ Interclasse : 12h ➔ 14h
  ➥ Accueil du soir : A partir de 17h ➔18h30

L'accueil du matin est assuré sur chaque groupe scolaire par une équipe d'animateurs habilités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les enfants inscrits à la restauration scolaire doivent confirmer avant 9h (en utilisant la borne CVQ) leur prise de repas et leur présence à l'ALAE.

Entre 12h et 13h50, vos enfants peuvent bénéficier des différentes animations. Le volet pédagogique et l'encadrement du temps de repas sont de la responsabilité des animateurs municipaux. Les parents dont les enfants ne mangent pas à la cantine mais qui sont inscrits à l'ALAE ont la possibilité de les amener entre 13h et 13h10 pour les temps d'activités ou de sieste.

L'accueil du soir est organisé selon le règlement de fonctionnement de l'ALAE. Dès lors, il est **impératif qu'à 18h30 tous les enfants aient été récupérés par leur famille.**

L'ALAE est un service prépayant soumis au Quotient Familial (QF).

Tarifs ALAE sur les 3 temps

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	Ext.
	<486	<590	<694	<798	<902	<1006	<1110	<1214	<1319	>1319	Ext.
ADM*	0,11€	0,12€	0,14€	0,16€	0,20€	0,22€	0,24€	0,26€	0,29€	0,33€	0,37€
AIC**	0,23€	0,25€	0,30€	0,34€	0,38€	0,43€	0,47€	0,52€	0,57€	0,66€	0,74€
ADS***	0,11€	0,12€	0,14€	0,16€	0,20€	0,22€	0,24€	0,26€	0,29€	0,33€	0,37€

* Accueil Du Matin / ** Accueil Inter Classe / *** Accueil Du Soir

Une modification tarifaire peut intervenir en début d'année scolaire.

Temps de garderie du mercredi : Une garderie municipale gratuite est organisée de 12h à 12h15 au sein de chaque école.

A.L.S.H. Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Géré par la Direction Intercommunale d'Action Sociale (DIAS Sicoval) en partenariat avec la Mairie de Castanet-Tolosan.

La loi indique que le mercredi après-midi est maintenant considéré comme un temps périscolaire. Toutefois, en accord avec le Sicoval, la commune a fait le choix de maintenir le fonctionnement actuel. Ce temps continuera donc d'être mis en oeuvre par le prestataire actuel.

L'association Parenthèse assure l'ALSH. La structure accueille les enfants de 3 à 12 ans durant :

- **L'année scolaire** de 12h à 18h les mercredis
  Accueils possibles
  - à la 1/2 journée avec ou sans repas
  - pour le repas uniquement au tarif unique de 6 €
    de 12h à 14h maximum
- **Pendant les vacances scolaires**
  de 7h30 à 18h du lundi au vendredi - journée entière uniquement.

Des stages sont également proposés à partir de 4 ans avec un engagement à la semaine, par exemple : aviron, tir à l'arc, équitation, théâtre, cuisine…
Durant l'année scolaire, une «info cartable» vous indiquera le processus à suivre pour inscrire votre enfant. **Tout se passe au guichet CVQ de la Mairie au bât. B**.

Vous devrez payer à l'avance les prestations que vous avez choisies. Aucune facture n'est éditée, mais un relevé de compte vous est fourni trimestriellement. Par ailleurs, une fois la période d'activité achevée, et si vous en faites la demande, le service CVQ peut vous transmettre une attestation.

Tarifs Sicoval - Centre de Loisirs

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	Ext.
	<486	<590	<694	<798	<902	<1006	<1110	<1214	<1319	>1319	Ext.
Journée	4,58€	5,52€	6,51€	7,51€	8,59€	9,54€	10,57€	11,68€	12,90€	15,21€	19,86€
1/2 jour.	2,30€	2,75€	3,25€	3,76€	4,31€	4,77€	5,29€	5,85€	6,47€	7,60€	9,92€

Dessin D. Auba - Prévention routière avec la Police Municipale - Les Jardins Familiaux - Expo Pani - Course d'orientation - Spectacle - Féeries d'hiver - Expo Charps - ALAE

Papa est en bas - © Thierry Laporte

Les zaventures de Juls Le Zerte

Classes de découvertes
Sorties pédagogiques, spectacles

Les classes de découvertes, les sorties pédagogiques et les spectacles sont pour les enfants une ouverture sur la culture, sur la vie en communauté et sur la découverte de nouveaux lieux…

La Municipalité, souhaitant favoriser au maximum cette dynamique, accorde une subvention pour **les classes de découvertes et les sorties** :

26,70 € par enfant pour un séjour d'une semaine et plus ;
21,70 € par enfant pour un séjour de 3 à 4 jours ;
16,70 € par enfant pour un séjour de 1 à 2 jours ;
15,00 € par enfant pour les sorties.

Ces modalités s'appliquent aussi bien pour les écoles élémentaires que pour les écoles maternelles. Un enfant a droit à une sortie ou à une classe de découverte par an.

Par ailleurs, la Municipalité cherche à développer une **politique culturelle** en direction du jeune public. Ainsi, des représentations théâtrales leur sont offertes tout au long de l'année :

- Classes de maternelles : du 6 au 8 octobre « Papa est en bas»
- Classes de CP, CE1 et CE2 : du 25 au 27 janv. 2015 « Les Zaventures de Jules Le Zerte»
- CM1 et CM2 : courant 1er semestre 2016.

Retrouvez l'ensemble des **spectacles dans la plaquette culturelle de la Ville** diffusée dans les lieux publics et sur www.castanet-tolosan.fr

Les partenaires de l'enfance

Les associations pour l'enfance et la jeunesse

Il existe de nombreuses associations que soutient la Municipalité par le biais de subventions, en particulier celles qui proposent des activités éducatives et de loisirs pour les enfants et les jeunes de Castanet-Tolosan.
En conséquence, nous vous invitons à consulter la liste des associations présentées sur le site Internet de la commune dans la rubrique « Culture, sports, loisirs ».

Parents d'élèves

Courant octobre, les représentants de parents d'élèves sont élus au sein de chaque école. Veuillez trouver ci-joint, la liste des parents élus en 2014-2015 :

Damase Auba	Maternelle :	M. DOOH DOOH Raymond
	Elémentaire :	M. CHICOT Pascal
Danton Cazelles	Maternelle :	Mme DUFOURCQ Pascale
	Elémentaire :	Mme : PELLEGRINUZZI Olfa
Françoise Dolto	Maternelle :	M. MEDALE Laurent
	Elémentaire :	Mme FARGUES Céline
Fontanelles	Maternelle :	Mme DOUSSAIN Cécile
	Elémentaire :	M. PERRIN Alexandre

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'école.

La communication municipale

Le droit à l'image

Le service communication de la Municipalité est susceptible d'utiliser dans le cadre de ses supports d'information *(affiches, Castanet-Lien, Contacts, site Internet de la Ville…)* des photos des enfants des écoles, dont le vôtre, sur les temps scolaires, périscolaires, ou extrascolaires.

La loi nous fait obligation d'avoir une autorisation des parents pour cette utilisation. L'article 9 du Code Civil stipule :
« Chacun a droit au respect de sa vie privée ». « …Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits… ».

Les photos des enfants présentes sur les différents supports d'information ne feront en aucun cas état du nom de famille. Seul y figurera, éventuellement, le prénom.

En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne sera utilisée sur les publications de la Ville, si vous, en tant que responsable légal, n'en êtes pas d'accord.

Toutefois, afin de faciliter les démarches, nous considérerons pour l'année 2015/2016, que vous êtes favorables à l'utilisation par nos services de l'image de votre enfant, sauf écrit express de votre part, nous interdisant de le photographier.

Les groupes scolaires

La commune de Castanet-Tolosan dispose de quatre groupes scolaires comprenant chacun une école maternelle et une école élémentaire, regroupant plus de 1 155 enfants.
Chaque trimestre un Conseil d'école a lieu en présence des directeurs, enseignants, parents d'élèves élus, agents et élus municipaux.

Françoise DOLTO

Av. Pierre-Mendès France

Maternelle : 5 classes
Directrice : Florence MAT
Tél. : 05 61 75 81 82
E-mail : ce.0312146p@ac-toulouse.fr

Elémentaire : 9 classes
Directrice : Jacqueline BRISMONTIER
Tél. : 05 61 75 62 52
E-Mail : ce.0312119k@ac-toulouse.fr

Les FONTANELLES

Rue de la Nauze

Maternelle : 3 classes
Directrice : Emmanuelle MATHIEU
Tél. : 05 61 75 79 11
E-Mail : ce.0312034t@ac-toulouse.fr

Elémentaire : 5 classes
Directrice : Christelle GREMIAUX
Tél. : 05 61 75 79 55
E-Mail : ce.0312030n@ac-toulouse.fr

Damase AUBA

Av. Salvador Allende

Maternelle : 3 classes
Directrice : Anne-Marie ESPINASSE
Tél. : 05 61 27 78 51
E-Mail : ce.0311788a@ac-toulouse.fr

Elémentaire : 6 classes + 1 Clis
(Clis : classe d'intégration)
Directeur : Pierre MERAT
Tél. : 05 61 81 78 19
E-Mail : ce.0310388d@ac-toulouse.fr

Danton CAZELLES

Rue du Docteur Delherm

Maternelle : 4 classes
Directrice : Patricia BRIAND
Tél. : 05 61 27 73 87
E-Mail : ce.0311572r@ac-toulouse.fr

Elémentaire : 9 classes
Directeur : Eric STIVANIN
Tél. : 05 61 81 78 87
E-Mail : ce.0310387c@ac-toulouse.fr

Calendrier scolaire 2015 / 2016

Vacances scolaires zone C

Toussaint : Fin des cours : samedi 17 octobre
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015

Noël : Fin des cours : samedi 19 décembre 2015
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016

Hiver : Fin des cours : samedi 20 février
Reprise des cours : lundi 7 mars 2016

Printemps : Fin des cours : samedi 16 avril
Reprise des cours : lundi 2 mai 2016

Eté : Fin des cours : mardi 5 juillet 2016

Ouverture guichet CVQ

Lundi et jeudi : 13h30 - 17h
Mardi et vendredi : 9h - 12h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Accueil téléphonique : 05 62 71 89 17 *(9h -12h / 14h – 17h)*
cvq@castanet-tolosan.fr